

Communiqué de presse

25 janvier 2018,

25 MARCHÉS EN LIGNE ET 18 MARCHÉS PHYSIQUES SOUS LA SURVEILLANCE DE WASHINGTON

L'Union des Fabricants (Unifab), association française de lutte anti-contrefaçon et de promotion de la propriété intellectuelle, et son Président Christian Peugeot, se réjouissent de la publication récente faite par Washington de la nouvelle liste des marchés notoires (Notorious Market List) qui recense les principales zones de vente de contrefaçons au niveau international.

25 marchés en ligne et 18 marchés physiques, apparaissent ainsi comme des facilitateurs impliqués dans le piratage, la vente et la revente de faux produits. Y apparaissent des noms célèbres, notamment suggérés par l'Unifab et ses homologues européens, pour leurs propositions de produits contrefaisants, comme «la Jonquera» en Espagne ou bien «Vintimille» en Italie, ou alors le site «Kinogo.com» pourvoyeur de films piratés ainsi que «Rebel» fournisseur de médicaments illicites.

Il est important de rappeler que cette activité illégale représente un **danger pour la santé et la sécurité des consommateurs qui sont environ 50%**, d'après une étude IFOP réalisée en France, à avoir déclaré s'être fait **duper lors d'achats en ligne pensant faire l'acquisition d'un vrai produit. Viennent s'ajouter, en plus des entraves à la création, l'innovation et l'entrepreneuriat, des conséquences au niveau de l'économie mondiale** qui ne sont pas à prendre à la légère, d'après ce rapport, rien que **sur le territoire américain elle serait amputée de près de 500 millions de dollars soit 2.5% des importations à travers le globe.** Ces diverses conséquences conduisent à la perte de plus d'1 million d'emplois à travers le monde.

Depuis que Washington effectue la publication de cette « Notorious Market List », de nombreux propriétaires et exploitants ont réalisé des efforts colossaux pour remédier à la disponibilité généralisée de produits piratés ou contrefaisants sur leurs places de marché. Cette nouvelle édition, appelle de nouveau les plateformes de e-commerce à prendre leurs responsabilités en améliorant les procédures de retrait de marchandises illicites proposées par leurs services.

« Cette liste annuelle est très importante car elle tire la sonnette d'alarme et éveille la vigilance des titulaires de droits sur les réseaux de distributions de contrefaçons. Il est essentiel que ce rapport donne lieu à une coopération effective entre les entreprises et les autorités compétentes dans la zone géographique où se trouve le marché ou le site pour endiguer ce fléau. A l'heure même, où l'Europe lance sa consultation sur la contrefaçon et le piratage qui, pour la première fois, aboutira à une liste européenne de surveillance des vendeurs de faux produits, il est essentiel de rappeler que l'objectif prioritaire est celui d'empêcher les produits contrefaisants de nuire aux consommateurs, aux entreprises et aux Etats. », déclare Christian Peugeot Président de l'Unifab.

Pour accéder au rapport complet :

<https://ustr.gov/sites/default/files/files/Press/Reports/2017%20Notorious%20Markets%20List%201.11.18.pdf>